APRÈS ART. 28 N° **AS143**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N $^{\circ}$ 1297)

AMENDEMENT

N º AS143

présenté par Mme Grandjean

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.